

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 7 Mars 2019

P.V. N° 27

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire : M. Lucien MANGEMATIN

Présents : MM. Jean Claude ALEXIS - Jean LAGARRIGUE - Yvan MASSOLO - Albert ROBAA – Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modifications d'horaires
- Reports de rencontres
- Traitement des feuilles de match

INFORMATION

Catégorie U19

Suite au nombre d'engagements de début de saison, les catégories D1 et D2 ont été modifiés pour la saison 2018 2019, comme le prévoit les règlements.

En conséquence la catégorie D1 repassera à 10 clubs pour la saison prochaine

Rappel des modalités d'accession et de descente

fin saison 2018 - 2019

D1 1 poule à 10 clubs

D2 1 ou 2 poules suivant les engagements de début de saison

PROMO LIGUE

	Descente de ligue	Montée en ligue	Descente en D2	reste	Montée de D2
1 ^{er} cas	0	1	3	8	2
2 ^{ème} cas	1	1	4	8	2
3 ^{ème} cas	2	1	5	8	2
4 ^{ème} cas	3	1	6	8	2

INFORMATION

U15 à 8 la 2^{ème} phase commencera le 10 mars avec les clubs restants

FORFAITS GENERAUX

AMENDE FINANCIERE DE 122 €

U19 D1 - LE REVEST

U17 D3 Poule B - LA VALETTE

*Ces forfaits généraux intervenants avant ou à la date prévue au calendrier pour le dernier match « **ALLER** » du championnat, les matches joués par ces équipes seront considérés comme n'ayant jamais eu lieu. Les points et les buts pour ou contre ne seront pas pris en compte pour les équipes continuant à disputer l'épreuve (art. 64.1 des R.S du District du Var).*

MODIFICATIONS D'HORAIRES

RAMATUELLE : demande le report du match U 17 D 3 Poule C contre FLAYOSC du 03/03/2019 au 07/04/2019.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 07/04/2019.

O ST MAXIMIN : demande le report du match U 15 D 1 contre ST CYR du 10/03/2019 au 03/04/2019.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 03/04/2019.

LE PRADET : demande le report du match U 17 D 2 Poule A contre SPORTING T 3 du 03/03/2019.

Vu accord écrit des deux Clubs la Commission dit match à jouer le 14/04/2019.

RACING FC : demande le report du match U 15 D 2 Poule A du 10/03/2019 au 07/04/2019.

Vu accord écrit des deux Clubs dit match à jouer le 07/04/2019.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

U15 D2 poule B – SOLLIES FARLEDE / LE VAL BESSILLON du 09.03.19 (51419.2)

Amende financière de 16 € à imputer à SOLLIES FARLEDE.

U15 D2 poule A – RACING FC TOULON / LE PRADET du 10.03.19 > 07.04.19 (51356.2)

Amende financière de 16 € à imputer au RACING FC TOULON.

U17 D3 poule C – FLAYOSC / RAMATUELLE du 03.03.19 > 07.04.19 (54307.2)

Amende financière de 16 € à imputer à RAMATUELLE.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 16 MARS 2019

U17 D3 poule A

LE PRADET 2 – USAM du 20 01 2019 (54245.1)

Poule C

RAMATUELLE –ST TROPEZ du13 01 2019 (54332.1)

A jouer le 17 MARS 2019

U17 D3 poule A

PUGET/ARGENS 2 – SALERNES 1 du 03 02 2019 (54301.2)

A jouer le 03 AVRIL 2019

U15 D1

ST MAXIMIN - ST CYR du 10 03 2019 (51113.2)

A jouer le 06 AVRIL 2019

U17 D2 poule A

GIENS 1– OLLIOULES1 du 03 02 2019 (51214.2)

U17 D3 poule A

ST TROPEZ – CANNET DES MAURES du 03 02 2019 (54299.2)

LA VALETTE 3 – LA LONDE 2 du 03 03 2019 (54261.2)

U15 D3 poule B

LE LAVANDOU 1 – RAMATUELLE 2 du 14/10/2018 (54490.1)

A jouer le 07 AVRIL 2019

U19 D2 poule B

ST MAXIMIN 1 – LE PRADET 1 du 04 /11/2018 (51809.1)

U17 D2 poule A

SPORTING TOULON 3 - LE PRADET 1 du 03 03 2019 (51216.2)

U17 D3 poule C

FLAYOSC 1 – RAMATUELLE 1 du 03 03 2019 (51216.2)

U15 D2 poule A

RACING FC – LE PRADET du 10 03 2019 (51356.2)

Poule B

GONFARON - US VAL D'ISSOLE 1 du 20/01/2019 (51457)

Poule C

CANNET DES MAURES 1 – FREJUS/ST RAPHAEL 3 du 27 01 2019 (51471.1)

U15 D2 poule C

FREJUS/ST RAPHAEL 3 – CANNET DES MAURES du 27 01 2019 (51471.2)

U15 D3 poule B

T HOPITAL - ST ZACHARIE du 09 12 2018 (54521.1)

Poule C

LE MUY 2 –FREJUS/ST RAPHAEL 4 du 02 02 2019 (54421.2)

A jouer le 14 AVRIL 2019

U19 D1

RAMATUELLE – LA VALETTE du 08 12 2018 (51712.1)

U19 D2 poule A

ST CYR 1 – PIVOTTE SERINETTE 1 du 03 02 2019 (51740.2)

U15 D1

COGOLIN 1 – ST CYR1 du 27 01 2019 (51092.2)

U15 D2 poule B

GONFARON 1 – LA LONDE 1 du 03 02 2019 (51408.2)

A jouer le 17 AVRIL 2019

U 19 D1

SANARY 1 - RAMATUELLE 1 du 02 03 2019 (51682.2)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Week-end du 02 et 03 Mars 2019

U 19 D 1

STE MAXIME AS 1 / LA LONDE SO 2
CARQ-CRAU 2 / SC TOULON 3
RFC TOULON 2 / UA LA VALETTE 2

U 19 D2 POULE A

CSC TOULON EST / ST CYR
BANDOL / LE MOURILLON

POULE B

PUGET / FLAYOSC

U 17 D 1

PUGET ARGENS 1 / STE MAXIME 1
MARVIVO 1 / RACING TOULON 1

U17 D2 POULE A

PIVOTTE SERINETTE / GIENS

U17 D2 POULE B

LES ARCS 1 / CUERS-PIERREFEU 1
LA BAIE 1 / STE MAXIME 2
BRIGNOLES 1 / ROQUEBRUNE 1
PAYS DE FAYENCE 1 / DRAGUIGNAN 2

U 17 D 3 POULE C

SALERNES 1 / ST TROPEZ 1
CANNET DES MAURES 1 / LORGUES 1

U 15 D 2 POULE A

LE PRADET 14 / CAMPS 1
SC TOULON2 / USAM 1
T. HOPITA1L / RFC TOULON 2

POULE B

LES VALLONS 1 / CARQ-CRAU
LA LONDE /ASPTT HYERES

POULE C

LE MUY FC / ROQUEBRUNE CA

U 15 D 3 POULE C

LORGUES 2 / STE MAXIME 2

U 15 D 1

HYERES FC 1 / ST MAXIMIN O 1
ST CYR 1 / DRADUIGNAN 1

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U19 D1

LES ARCS 1 / FC REVESTOIS 1 du 03/03/2019

U19 D2 POULE A

GARDIA CLUB 1 / SIX FOURS LE BRUSC du 02/03/2019

POULE B

ROUGIERS / COGOLIN du 02/03/2019

Prochaine réunion
Jeudi 14 Mars 2019

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN